



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE  
PORTANT ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF 1/2016– CT/CA-033/2016/01FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 2 janvier 2014 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-051/2013FR),

considérant ce qui suit:

- (1) toute modification au budget donne lieu à l'établissement d'un budget rectificatif dont l'adoption est régie par la même procédure que celle applicable au budget initial du Centre de traduction;
- (2) le conseil d'administration adopte les budgets rectificatifs sur la base de projets élaborés par le directeur,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

**Article premier**

Le budget rectificatif 1/2016, tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision, est adopté.

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 24 septembre 2016.

Pour le conseil d'administration

R. Martikonis

Président

Annexe: budget rectificatif 1/2016



# BUDGET RECTIFICATIF 1/2016

CT/CA-033/2016/01FR

## *SOMMAIRE*

### I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

B. RECETTES

C. DÉPENSES

### II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2016 – DÉTAILS

### ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

## I. INTRODUCTION

### A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article 34 de son règlement financier du 2 janvier 2014, le Centre de traduction a établi le présent budget rectificatif 1/2016. L'objectif principal du présent budget est d'inclure les prévisions actualisées fournies par les clients, le résultat du réexamen de tous les postes de dépenses ainsi que l'excédent budgétaire de 2015. À la suite de ce réexamen, des changements ont également été apportés aux réserves du Centre.

Les virements effectués au cours de l'exercice ont été inscrits au budget afin de présenter une affectation des ressources actualisée. Les virements sont inclus dans la colonne «Budget rectificatif 1/2016» de la section III «État des recettes et des dépenses 2016 – détails».

En ce qui concerne le tableau des effectifs, un poste permanent AD 8 a été converti en poste temporaire AD 8. Cette modification du tableau des effectifs est conforme à l'article 38 du règlement financier du Centre qui dispose que le conseil d'administration peut procéder à des modifications du tableau des effectifs, jusqu'à concurrence de 10 % des emplois autorisés, sous réserve des conditions spécifiées.

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

### B. RECETTES

Le Centre a récemment demandé à ses clients de mettre à jour leurs prévisions budgétaires pour 2016. Eu égard aux prévisions révisées reçues de la part des clients et à l'excédent budgétaire de 2015, les modifications suivantes sont apportées à l'état des recettes.

- Il résulte des prévisions actualisées des clients une diminution de 2 593 400 EUR au titre 1 («Versements des agences, offices, institutions et organes») et une diminution de 2 142 400 EUR au titre 3 («Coopération interinstitutionnelle»). La modification totale des recettes relevant des titres 1 et 3 s'est élevée à – 4,7 millions d'EUR, soit – 9,7 %, et, comme à l'accoutumée, d'importantes fluctuations peuvent être observées pour certains clients.
- L'EUIPO («Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle»), le principal client du Centre, a augmenté ses prévisions relatives aux marques de l'Union européenne (poste 1006) de 1,2 million d'EUR, pour atteindre 15,5 millions d'EUR. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la prévision du nombre de pages de marques à traduire, passant de 398 365 pages à 452 132 pages. Pour tous les autres services, qui relèvent du poste 1005, le budget a été revu à la baisse, passant de 10,1 millions d'EUR à 8,4 millions d'EUR, soit – 16,3 %.
- La prévision de la DG JUST, qui s'élevait à 2,8 millions d'EUR dans le budget initial pour 2016, a été sensiblement réduite. La prévision actuelle est de 460 500 EUR et ce montant est inscrit au poste 3000, au même titre que la prévision de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion.
- Plusieurs autres clients ont diminué leurs prévisions de plus de 100 000 EUR. La réduction des recettes prévues de la part de six clients a atteint un total de 2,1 millions d'EUR. Ces clients sont Europol («Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs»), l'AFE («Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer»), le CEPD («Contrôleur européen de la protection des données»), l'ESMA («Autorité européenne des marchés financiers»), le CRU («Conseil de résolution unique») et le Conseil de l'Union européenne.
- Alors qu'un certain nombre de clients ont réduit leurs prévisions, seuls deux clients les ont augmentées de plus de 100 000 EUR, à savoir l'ECDC («Centre européen de prévention et de contrôle des maladies») et l'EASO («Bureau européen d'appui en matière d'asile»).

- La prévision relative aux autres recettes, inscrite au titre 4, a augmenté de 385 800 EUR, notamment en raison du montant prévu pour la location, les frais et l'aménagement des bureaux que le Centre sous-loue à la Commission pour être utilisés par l'agence Chafea («Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation»). Ce poste inclut également les recettes relatives à l'hébergement d'un centre de données pour le compte de l'AFE («Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer»).
- L'excédent budgétaire à reporter de 2015, à savoir 4 629 333 EUR, a été enregistré en tant que recette dans le poste 5000 («Excédent reporté de l'exercice précédent»).
- À la suite de l'introduction de l'excédent de l'exercice précédent et des autres changements apportés aux recettes et dépenses, il n'est pas nécessaire d'effectuer de virement à partir de la «Réserve pour la stabilité des prix» (poste 5015). Néanmoins, il s'est avéré nécessaire de virer 45 000 EUR à partir de la «Réserve pour les investissements exceptionnels», conformément aux prévisions de dépenses relatives au programme eCdT dans le chapitre 32.

Les recettes totales prévues pour 2016 s'élèvent à 50,6 millions d'EUR, répartis comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	41 072 500
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	3 155 000
4. Autres recettes	960 450
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	5 388 333
6. Remboursements	p.m.

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de pages et de listes de termes ainsi que les recettes prévues pour 2016, par comparaison au budget initial pour l'exercice.

	Budget rectificatif 1/2016	Budget initial 2016	% Budget rectificatif – Budget initial
Nombre total de pages prévues	776 891*	796 067	- 2,4 %
Nombre total de listes de termes prévues**	155 691	340 638	- 54,3 %
Recettes totales prévues provenant des traductions, de la terminologie, des listes de termes et des services linguistiques	43 477 400***	48 229 800****	- 9,9 %

\* Y compris 452 132 pages de marques de l'Union européenne.

\*\* Y compris les dessins ou modèles communautaires. 16 214 termes sont des dessins ou modèles communautaires, tandis que 135 605 sont d'autres termes provenant de l'EU IPO.

\*\*\* Y compris 542 420 EUR correspondant aux listes de termes de l'EU IPO (n'incluant pas les dessins ou modèles communautaires).

\*\*\*\* Y compris 1 165 760 EUR correspondant aux listes de termes de l'EU IPO (n'incluant pas les dessins ou modèles communautaires).

## C. DÉPENSES

Le Centre a réexaminé les dépenses dans le budget de 2016. Le résultat en a été une modification de - 4,8 % dans les titres 1 à 3, avec des réductions de - 1,4 % dans le titre 1 et le titre 2, et une réduction de - 10,9 % dans le titre 3. Les modifications suivantes ont été apportées à l'état des dépenses.

- Une réduction du budget dans le titre 1 («Personnel») de 358 900 EUR. Les principales réductions concernent les budgets relatifs au personnel contractuel (poste 1115), réduit de 193 300 EUR, et aux dépenses de recrutement (article 118), qui ont été réduites de 171 800 EUR. Ces deux changements sont principalement dus au recrutement de personnel contractuel dans le cadre du projet pour la DG JUST. Le budget initial incluait un montant visant à couvrir le personnel contractuel entrant en fonction en janvier 2016. Toutefois, les entrées en fonction effectives sont intervenues plus tard dans l'année, ce qui a conduit à une réduction du budget. En outre, plusieurs candidats et recrues n'avaient pas droit aux indemnités d'installation et journalières, par exemple, et le budget relatif à l'article 118 a donc été réduit.
- Une augmentation dans le poste 1102 «Indemnités de dépaysement et d'expatriation» a été largement compensée par une réduction dans le poste 1101 «Allocations familiales». Au total, le budget relatif au personnel en activité (article 110) reste stable, avec une augmentation de 0,3 % seulement.
- Une réduction budgétaire dans le chapitre 20 («Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires») de 15 600 EUR (- 0,5 %), en raison d'indexations plus faibles et du coût moins élevé de nouveaux contrats que ce qui était précédemment prévu. Les changements au sein du chapitre ont été effectués par l'intermédiaire de virements au cours de l'exercice.
- Une réduction dans les chapitres 22 à 27 de 38 600 EUR (- 4,9 %), avec des modifications mineures apportées à plusieurs postes budgétaires et une réduction de 35 000 EUR dans le budget relatif aux travaux d'interprétation au cours des réunions du conseil d'administration (poste 2650).
- Une réduction dans le poste 3000 («Services de traduction externe») de 2 130 000 EUR, soit - 12,7 %. Celle-ci est principalement due aux ajustements apportés aux prévisions des clients.
- Les virements entre les postes budgétaires au cours de l'exercice sont inclus dans le présent budget rectificatif comme suit:

### EXERCICE 2016: VIREMENTS À CE JOUR

Du poste	Au poste	EUR
2000: Location	1400: Restaurants et cantines	3 000
3000: Prestations de traduction externe	3100: Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	4 342
3000: Prestations de traduction externe	3100: Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	94 000
3000: Prestations de traduction externe	2500: Réunions et convocations en général	27 500
2120: Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	3203: Conseils informatiques liés au programme eCdT	45 000

**EXERCICE 2016: VIREMENTS À CE JOUR**

Du poste	Au poste	EUR
1101: Allocations familiales	1141: Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	20 000
2000: Location	2040: Aménagement des locaux	17 500
2020: Eau, gaz, électricité et chauffage	2040: Aménagement des locaux	11 700
2050: Sécurité et surveillance des immeubles	2040: Aménagement des locaux	42 900

**II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF**

Titre	Libellé	Nouveau montant 2016	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016
	<b>RECETTES</b>			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	41 072 500	-2 593 400	43 665 900
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	3 155 000	-2 142 400	5 297 400
4	AUTRES RECETTES	960 450	385 800	574 650
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	5 388 333	4 140 883	1 247 450
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.
	<b>TOTAL</b>	<b>50 576 283</b>	<b>-209 117</b>	<b>50 785 400</b>
	<b>DÉPENSES</b>			
1	PERSONNEL	24 905 000	-359 100	25 264 100
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	6 948 800	-99 200	7 048 000
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	16 187 400	-1 986 600	18 174 000
10	RÉSERVES	2 535 083	2 235 783	299 300
	<b>TOTAL</b>	<b>50 576 283</b>	<b>-209 117</b>	<b>50 785 400</b>

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2016 - DÉTAILS

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
<b>RECETTES</b>					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	149 700	-23 100	172 800	1 808 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	213 700	0	213 700	2 440 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	296 200	0	296 200	2 994 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 289 600	-554 500	3 844 100	Documents: 35 019 pages; listes de termes: 46 termes.
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	706 000	-19 800	725 800	8 460 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	8 446 600	-1 646 100	10 092 700	Documents: 79 116 pages; listes de termes: 135 605 termes; dessins ou modèles communautaires: 16 214 termes; contrôle rédactionnel: 18 200 pages.
1006	Marques de l'EUIPO	15 546 900	1 182 900	14 364 000	452 132 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	111 800	0	111 800	1 363 pages
1008	Office européen de police (Europol)	86 800	-137 200	224 000	1 058 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	430 700	-57 100	487 800	5 252 pages
<b>100</b>	<b>Article 100</b>	<b>29 278 000</b>	<b>-1 254 900</b>	<b>30 532 900</b>	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	49 400	0	49 400	600 pages
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 096 200	0	1 096 200	12 796 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	7 400	7 400	p.m.	90 pages
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	241 700	37 700	204 000	2 631 pages
1016	Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	167 800	0	167 800	2 046 pages
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	130 900	0	130 900	1 547 pages

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	138 100	-61 900	200 000	1 685 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	575 000	-122 600	697 600	7 012 pages
<b>101</b>	Article 101	2 406 500	-139 400	2 545 900	
1020	Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	60 000	-10 000	70 000	732 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	307 200	228 400	78 800	3 498 pages
1022	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)	343 600	0	343 600	4 190 pages
1023	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	566 200	-98 400	664 600	6 462 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	13 600	0	13 600	166 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	102 500	0	102 500	1 250 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	184 900	0	184 900	1 880 pages
1027	Agence du GNSS européen (GSA)	17 000	0	17 000	207 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	4 700	0	4 700	57 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	3 588 000	25 100	3 562 900	Documents: 41 611 pages; listes de termes: 968 termes.
<b>102</b>	Article 102	5 187 700	145 100	5 042 600	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	149 700	0	149 700	1 834 pages
1031	Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	46 600	0	46 600	568 pages
1032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	0	p.m.	
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	67 200	41 200	26 000	820 pages



Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	75 000	35 000	40 000	915 pages
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	18 200	-200	18 400	197 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	30 000	3 700	26 300	368 pages
1037	Entreprise commune Clean Sky	35 800	0	35 800	437 pages
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	120 200	-13 600	133 800	1 226 pages
1039	Entreprise commune SESAR	43 600	15 000	28 600	537 pages
<b>103</b>	<b>Article 103</b>	<b>586 300</b>	<b>81 100</b>	<b>505 200</b>	
1040	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	431 700	-252 800	684 500	5 590 pages
1041	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	—	0	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé à compter de 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052.
1042	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI)	7 200	0	7 200	88 pages
1043	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (FCH)	9 200	0	9 200	112 pages
1044	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (ENIAC)	—	0	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé à compter de 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052.
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	678 700	260 500	418 200	8 277 pages
1046	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	91 400	31 000	60 400	1 185 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	603 700	-488 200	1 091 900	7 362 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	325 300	14 700	310 600	3 968 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	457 700	0	457 700	5 582 pages

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
104	Article 104	2 604 900	-434 800	3 039 700	
1050	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	85 200	41 000	44 200	1 230 pages
1051	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	420 000	-22 200	442 200	Documents: 4 963 pages; listes de termes: 858 termes.
1052	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	3 900	-9 300	13 200	48 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	0	p.m.	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	500 000	-1 000 000	1 500 000	6 098 pages
105	Article 105	1 009 100	-990 500	1 999 600	
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	41 072 500	-2 593 400	43 665 900	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	41 072 500	-2 593 400	43 665 900	
2000	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	
200	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
20	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.	
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.	
3000	Commission européenne	1 588 300	-2 246 700	3 835 000	Documents: 20 348 pages; listes de termes: 2 000 termes. Le volume de documents inclut les estimations pour la DG Justice et consommateurs et pour la DG Emploi, affaires sociales et inclusion. Cette diminution est imputable à la réduction substantielle des volumes prévus pour la DG Justice et consommateurs.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	0	p.m.	
3002	Gestion des projets interinstitutionnels	750 100	16 600	733 500	
3003	Parlement européen	p.m.	0	p.m.	
3004	Conseil de l'Union européenne	154 900	-105 100	260 000	2 030 pages
3005	Cour des comptes européenne	10 000	10 000	p.m.	98 pages
3006	Comité des régions de l'Union européenne	p.m.	0	p.m.	
3007	Comité économique et social européen	6 400	6 400	p.m.	78 pages.
3008	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	0	p.m.	
<b>300</b>	<b>Coopération interinstitutionnelle</b>	<b>2 509 700</b>	<b>-2 318 800</b>	<b>4 828 500</b>	
3010	Banque centrale européenne	536 500	150 800	385 700	5 160 pages.
3011	Médiateur européen	108 800	25 600	83 200	1 474 pages.
<b>301</b>	<b>Article 301</b>	<b>645 300</b>	<b>176 400</b>	<b>468 900</b>	
<b>30</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>3 155 000</b>	<b>-2 142 400</b>	<b>5 297 400</b>	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
<b>3</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>3 155 000</b>	<b>-2 142 400</b>	<b>5 297 400</b>	
4000	Intérêts bancaires	60 000	10 000	50 000	
<b>400</b>	<b>Intérêts bancaires</b>	<b>60 000</b>	<b>10 000</b>	<b>50 000</b>	Cet article couvre les intérêts que le Centre percevra sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	657 200	375 800	281 400	
<b>401</b>	<b>Remboursements divers</b>	<b>657 200</b>	<b>375 800</b>	<b>281 400</b>	Cet article concerne des remboursements divers.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	243 250	0	243 250	Cette contribution financière a été accordée par le gouvernement luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
402	Autres contributions	243 250	0	243 250	
40	AUTRES RECETTES	960 450	385 800	574 650	
<b>4</b>	<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>960 450</b>	<b>385 800</b>	<b>574 650</b>	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	4 629 333	4 629 333	p.m.	Excédent reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 20, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 2 janvier 2014.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	4 629 333	4 629 333	p.m.	
5010	Virement de la «Réserve pour les investissements exceptionnels»	759 000	45 000	714 000	Le virement de la «Réserve pour les investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses relatives au programme eCdT».
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	p.m.	-533 450	533 450	Il n'est plus nécessaire d'effectuer de virements à partir de la «Réserve pour la stabilité des prix».
5016	Virement de la «Réserve pour les frais de déménagement»	p.m.	0	p.m.	La «réserve pour les frais de déménagement», constituée pour couvrir les dépenses liées au déménagement du Centre en 2013, a été utilisée en 2013.
5017	Virement de la «Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige»	p.m.	0	p.m.	Ce poste budgétaire a été créé dans le premier budget rectificatif 2014 en vue d'inclure le virement à partir de la «Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige» en 2014, annulant ainsi cette réserve.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	759 000	-488 450	1 247 450	
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	5 388 333	4 140 883	1 247 450	
<b>5</b>	<b>EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b>	<b>5 388 333</b>	<b>4 140 883</b>	<b>1 247 450</b>	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
600	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	0	p.m.	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
<b>6</b>	<b>REMBOURSEMENTS</b>	p.m.	0	p.m.	
	<b>Total des recettes</b>	<b>50 576 283</b>	<b>-209 117</b>	<b>50 785 400</b>	
	<b>DÉPENSES</b>				
1100	Traitements de base	14 336 200	17 500	14 318 700	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 331 300	-79 400	1 410 700	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 225 600	87 900	2 137 700	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	20 100	600	19 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1 <sup>er</sup> mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, compositeur/compositrice, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
<b>110</b>	<b>Personnel en activité</b>	<b>17 913 200</b>	<b>26 600</b>	<b>17 886 600</b>	
1113	Stagiaires	34 100	700	33 400	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Personnel contractuel	1 544 300	-193 300	1 737 600	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV. Le nouveau personnel a été recruté plus tard que ce qui était initialement prévu, réduisant ainsi les dépenses prévues en 2016.
<b>111</b>	<b>Agents auxiliaires et agents locaux</b>	<b>1 578 400</b>	<b>-192 600</b>	<b>1 771 000</b>	
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	231 500	0	231 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
<b>112</b>	<b>Perfectionnement professionnel du personnel</b>	<b>231 500</b>	<b>0</b>	<b>231 500</b>	
1130	Couverture des risques maladie	501 800	15 000	486 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	80 100	-30 200	110 300	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et son annexe VIII, article 15. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	127 900	9 200	118 700	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 <i>bis</i> . Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	0	p.m.	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 145 000	2 800	3 142 200	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime des pensions communautaires.
<b>113</b>	<b>Cotisations patronales à la sécurité sociale</b>	<b>3 854 800</b>	<b>-3 200</b>	<b>3 858 000</b>	
1140	Allocations de naissance et en cas de décès	2 000	0	2 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour cinq enfants d'agents dont le pays d'origine n'attribue aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	240 300	20 000	220 300	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son annexe VII, article 8. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son annexe VII, article 14. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
<b>114</b>	<b>Allocations et indemnités diverses</b>	<b>242 300</b>	<b>20 000</b>	<b>222 300</b>	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
1150	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et les agents temporaires des catégories AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
<b>115</b>	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	0	p.m.	Rétribution des interprètes free-lance engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes free-lance n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Intérimaires	299 200	4 400	294 800	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
<b>117</b>	Prestations d'appoint	299 200	4 400	294 800	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	47 000	-23 900	70 900	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	9 800	-5 200	15 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et son annexe VII, article 7. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	111 300	-18 800	130 100	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son annexe VII, articles 5 et 6. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	29 300	-10 700	40 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et son annexe VII, article 9. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
1184	Indemnités journalières temporaires	124 900	-113 200	238 100	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et son annexe VII, article 10. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
<b>118</b>	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	322 300	-171 800	494 100	Le budget relatif à cet article a été diminué car un nombre plus faible que prévu de candidats et de membres du personnel recrutés ont pu bénéficier des indemnités et du remboursement des dépenses.
1190	Coefficients correcteurs	3 000	0	3 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
<b>119</b>	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	3 000	0	3 000	
<b>11</b>	<b>PERSONNEL EN ACTIVITÉ</b>	<b>24 444 700</b>	<b>-316 600</b>	<b>24 761 300</b>	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	59 100	1 700	57 400	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
<b>130</b>	Missions et déplacements	59 100	1 700	57 400	
1310	Frais de mission liés aux formations	55 100	4 000	51 100	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
<b>131</b>	Missions et déplacements liés aux formations	55 100	4 000	51 100	
<b>13</b>	<b>MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>114 200</b>	<b>5 700</b>	<b>108 500</b>	
1400	Restaurants et cantines	4 600	3 000	1 600	
<b>140</b>	Infrastructure à caractère socio-médical	4 600	3 000	1 600	
1410	Service médical	54 500	-6 500	61 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et son annexe II, article 8.
<b>141</b>	Service médical	54 500	-6 500	61 000	
1420	Autres dépenses	231 100	-1 700	232 800	Participation au comité des activités sociales. La prévision repose sur celle de l'Office Infrastructures et logistique (OIL) de la Commission.



Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
1421	Relations sociales	14 000	0	14 000	Ce crédit est destiné à encourager et soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
142	Autres dépenses	245 100	-1 700	246 800	
14	<b>INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL</b>	<b>304 200</b>	<b>-5 200</b>	<b>309 400</b>	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	0	p.m.	
15	<b>MOBILITÉ</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
160	Service social	p.m.	0	p.m.	
1620	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
162	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	
1630	Centre de la petite enfance	38 400	-43 000	81 400	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière du Centre aux frais de garde d'enfants du personnel du Centre placés dans des crèches non gérées par la Commission. Les prévisions pour ce poste sont soumises par le Parlement européen.
163	Centre de la petite enfance	38 400	-43 000	81 400	
1640	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	0	1 000	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
164	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	0	1 000	
16	<b>SERVICES SOCIAUX</b>	<b>39 400</b>	<b>-43 000</b>	<b>82 400</b>	
1700	Frais de réceptions et de représentation	2 500	0	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réceptions et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réceptions et représentation	2 500	0	2 500	
17	<b>RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>	<b>2 500</b>	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	0	p.m.	
19	<b>PENSIONS</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	
<b>1</b>	<b>PERSONNEL</b>	<b>24 905 000</b>	<b>-359 100</b>	<b>25 264 100</b>	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 186 500	-20 500	2 207 000	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking loués par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 186 500	-20 500	2 207 000	
2010	Assurance	13 500	0	13 500	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles loués par le Centre.
201	Assurance	13 500	0	13 500	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	241 300	-25 200	266 500	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	241 300	-25 200	266 500	
2030	Nettoyage et entretien	326 800	900	325 900	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
203	Nettoyage et entretien	326 800	900	325 900	
2040	Aménagement des locaux	88 100	72 100	16 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble. L'augmentation est due à un besoin accru d'espace dans le centre de données, dont une partie est consacrée à l'AFE.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
204	Aménagement des locaux	88 100	72 100	16 000	
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	188 800	-42 900	231 700	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	188 800	-42 900	231 700	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
206	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobiliers.
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	
2090	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que les consommations (eau, gaz et électricité), l'entretien, les taxes communales et les frais accessoires.
209	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	
20	<b>INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>3 045 000</b>	<b>-15 600</b>	<b>3 060 600</b>	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 711 000	0	1 711 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les machines à photocopier et les imprimantes sont également inscrits à ce poste.
210	Informatique	1 711 000	0	1 711 000	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 443 000	-45 000	1 488 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
212	Services informatiques	1 443 000	-45 000	1 488 000	
21	<b>INFORMATIQUE</b>	<b>3 154 000</b>	<b>-45 000</b>	<b>3 199 000</b>	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
2204	Matériel bureautique	6 000	0	6 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique électronique et d'installations techniques, à l'exclusion de matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
<b>220</b>	Installations techniques et matériel bureautique	6 000	0	6 000	
2210	Premier équipement	20 000	0	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
<b>221</b>	Mobilier	20 000	0	20 000	
2230	Premier équipement en matériel de transport	0	0		Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	12 800	-10 300	23 100	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	6 500	-2 000	8 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
<b>223</b>	Parc automobile	19 300	-12 300	31 600	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	0	22 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, d'autres services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.
<b>225</b>	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	0	22 000	
<b>22</b>	<b>BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>67 300</b>	<b>-12 300</b>	<b>79 600</b>	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	-2 500	26 500	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
<b>230</b>	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	-2 500	26 500	
2320	Frais bancaires	4 500	0	4 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	0	p.m.	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où celles-ci ne sont pas compensées par des bénéfices de change.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
232	Dépenses financières	4 500	0	4 500	
2330	Frais juridiques	12 000	0	12 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
233	Frais juridiques	12 000	0	12 000	
2340	Dommages-intérêts	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages-intérêts	p.m.	0	p.m.	
2350	Assurances diverses	17 300	0	17 300	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	3 000	0	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	10 000	-5 000	15 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers un nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	3 300	0	3 300	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
235	Autres dépenses de fonctionnement	33 600	-5 000	38 600	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	0	15 000	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'audit et d'évaluation fournis au Centre par des entités externes. Les audits précédents ont été réalisés par la Cour des comptes européenne.
236	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	0	15 000	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	149 900	-5 200	155 100	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre de traduction.
2393	Publications	25 000	0	25 000	Ce crédit est destiné à couvrir, principalement, les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication et de promotion du Centre.
2394	Diffusion	17 500	0	17 500	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses afférentes à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	2 000	0	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par des institutions et des agences, tels que des services fournis dans le cadre de la coordination inter agences.
239	Prestations entre institutions	194 400	-5 200	199 600	
23	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>	<b>283 500</b>	<b>-12 700</b>	<b>296 200</b>	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	20 500	-6 100	26 600	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement de correspondance	20 500	-6 100	26 600	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	162 000	0	162 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	162 000	0	162 000	
24	<b>AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>182 500</b>	<b>-6 100</b>	<b>188 600</b>	
2500	Réunions et convocations en général	30 500	27 500	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires. Un virement a été effectué à partir du poste 3000 pour couvrir les coûts d'un atelier relatif au travail réalisé pour la DG Justice et consommateurs. Ces coûts seront facturés à la Commission.
250	Frais de réunions et de convocations	30 500	27 500	3 000	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	0	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	0	20 000	
25	<b>FRAIS DE RÉUNIONS</b>	<b>50 500</b>	<b>27 500</b>	<b>23 000</b>	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	0	20 000	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
260	Frais de réunions	20 000	0	20 000	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	6 000	0	6 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	6 000	0	6 000	
2650	Interprétation	65 000	-35 000	100 000	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'Union européenne, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Interprétation	65 000	-35 000	100 000	
26	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>91 000</b>	<b>-35 000</b>	<b>126 000</b>	<b>Cet article était précédemment libellé: «Gouvernance du Centre».</b>
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	75 000	0	75 000	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à attribuer à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	75 000	0	75 000	
27	<b>INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION</b>	<b>75 000</b>	<b>0</b>	<b>75 000</b>	
<b>2</b>	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 948 800</b>	<b>-99 200</b>	<b>7 048 000</b>	
3000	Prestations de traduction externe	14 580 000	-2 130 000	16 710 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux services de prestataires de services externes dans le domaine linguistique, à savoir la traduction de documents et de marques de l'Union européenne, la révision, la modification et le contrôle linguistique, ainsi que la terminologie, la traduction et la révision de listes de termes. La diminution fait suite au changement dans les prévisions des clients.
300	Prestations de traduction externe	14 580 000	-2 130 000	16 710 000	
30	<b>PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE</b>	<b>14 580 000</b>	<b>-2 130 000</b>	<b>16 710 000</b>	
3100	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	848 400	98 400	750 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. L'augmentation est conforme aux accords financiers annuels pour cette période.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	848 400	98 400	750 000	
31	<b>DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>848 400</b>	<b>98 400</b>	<b>750 000</b>	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses liées au programme eCdT	5 000	0	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT	29 000	0	29 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT.
3203	Conseils informatiques liés au programme eCdT	725 000	45 000	680 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdT.
320	Dépenses liées au programme eCdT	759 000	45 000	714 000	
32	<b>DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME eCdT</b>	<b>759 000</b>	<b>45 000</b>	<b>714 000</b>	<b>Ce chapitre comprend les crédits destinés à couvrir les dépenses liées au programme eCdT virés de la «Réserve pour les investissements exceptionnels» au poste 5010.</b>
<b>3</b>	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>16 187 400</b>	<b>-1 986 600</b>	<b>18 174 000</b>	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	2 535 083	2 535 083	p.m.	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Le montant total de la réserve est de 13 118 167 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	-299 300	299 300	Réserve destinée à la création du fonds permanent de préfinancement visé à l'article 67 bis du règlement financier du Centre de traduction. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice. Il n'est plus nécessaire d'augmenter le montant du fonds en 2016. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.
10005	Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige	p.m.	0	p.m.	Il n'y a pas de litiges en suspens relatifs aux adaptations des rémunérations: des réserves ne sont donc pas nécessaires.
10006	Réserve pour les investissements exceptionnels	p.m.	0	p.m.	Aucun crédit n'a été affecté en 2016 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 1 523 499 EUR, compte tenu de la consommation du poste 5010.
10007	Réserve pour les frais de déménagement	p.m.	0	p.m.	Cette réserve a été créée en 2012 afin de couvrir les dépenses relatives au déménagement du Centre en 2013. La réserve a été intégralement consommée en 2013.
1000	Crédits provisionnels	2 535 083	2 235 783	299 300	Le résultat 2014 pour l'ensemble des réserves est égal à 0 étant donné qu'aucun engagement n'a été émis sur ce chapitre.



Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2016	Budget 2016	Commentaires
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	2 535 083	2 235 783	299 300	
10	RÉSERVES	2 535 083	2 235 783	299 300	
	<b>Total des dépenses</b>	<b>50 576 283</b>	<b>-209 117</b>	<b>50 785 400</b>	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2014		2015		2016		2016	
	Pourvus au 31.12.2014		Autorisés dans le cadre du budget		Autorisés dans le cadre du budget		Autorisés dans le cadre du budget rectificatif 1/2016*	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0	0	0
AD 14	1	0	1	1	1	1	0	1
AD 13	0	0	0	0	1	0	1	0
AD 12	4	4	11	6	12	7	12	7
AD 11	9	7	10	7	10	5	10	5
AD 10	7	6	7	4	6	4	7	4
AD 9	3	6	2	12	3	12	3	12
AD 8	10	5	9	10	7	15	6	16
AD 7	2	20	2	21	3	19	3	19
AD 6	5	17	3	25	2	26	2	26
AD 5	0	24	0	5	0	0	0	0
<b>TOTAL AD</b>	<b>41</b>	<b>89</b>	<b>45</b>	<b>91</b>	<b>45</b>	<b>89</b>	<b>44</b>	<b>90</b>
AST 11	0	0	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0	0	0
AST 9	1	1	2	0	3	0	3	0
AST 8	4	0	4	0	3	1	3	1
AST 7	2	3	2	3	2	3	2	3
AST 6	2	2	1	3	1	2	1	2
AST 5	1	9	1	14	1	16	1	16
AST 4	3	14	3	15	3	15	3	15
AST 3	0	12	0	9	0	8	0	8
AST 2	0	5	0	7	0	5	0	5
AST 1	0	2	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST</b>	<b>13</b>	<b>48</b>	<b>13</b>	<b>51</b>	<b>13</b>	<b>50</b>	<b>13</b>	<b>50</b>
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	0	0	0	0	0	0	0
AST/SC 2	0	0	0	0	0	0	0	0
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST/SC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>137</b>	<b>58</b>	<b>142</b>	<b>58</b>	<b>139</b>	<b>57</b>	<b>140</b>
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>191</b>		<b>200</b>		<b>197</b>		<b>197</b>	

\* Dans le budget rectificatif 1/2016, un poste permanent AD 8 a été converti en poste temporaire AD 8.

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2014	2015	2016	Budget rectificatif 1/2016
GF IV	14,4	11	19	19
GF III	5,9	4	7	7
GF II	5,2	9	9	9
GF I	0,0	0	0	0
<b>Total AC</b>	<b>25,5</b>	<b>24,0</b>	<b>35,0</b>	<b>35,0</b>